



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.31
27 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 44 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mongolie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel
Ordre du jour des Nations Unies pour le développement
de l'Afrique dans les années 90

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, à laquelle est joint en annexe le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90,

Rappelant ses résolutions 48/214 et 49/142 en date respectivement du 23 décembre 1993 et du 23 décembre 1994 sur le nouvel Ordre du jour,

Rappelant également ses résolutions 50/160 A en date du 22 décembre 1995 et 50/160 B en date du 16 juillet 1996 sanctionnant la création d'un comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour préparer l'examen à mi-parcours de la mise

en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90,

Notant que l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour a été l'occasion de procéder à une évaluation en profondeur de ce qui avait été fait à cette fin et des mesures qu'il convenait de prendre pour accélérer cette mise en oeuvre pendant les années restant à courir de la décennie 90 et au-delà,

Reconnaissant que si l'on constate une amélioration générale de la performance économique de certains pays africains, dans l'ensemble du continent, nombre des très graves difficultés sociales et des problèmes économiques qui ont amené à adopter, en 1986 et 1991 respectivement, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990¹ et le nouvel Ordre du jour se posent toujours et ont empiré dans certains pays,

Constatant, ainsi qu'il est noté dans l'examen à mi-parcours² que l'on s'attend que la pauvreté et le chômage augmentent considérablement en Afrique, ce qui va obliger les pays africains et la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures pour atteindre les objectifs fixés dans le nouvel Ordre du jour,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour³,

Prenant note aussi du document de l'Organisation de l'unité africaine sur l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, des résultats du Séminaire de haut niveau sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenu à Tokyo les 27 et 28 août 1996, et de l'exposé d'organisations non gouvernementales,

Notant la contribution apportée individuellement par certains gouvernements et organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux travaux du Comité ad hoc,

1. Adopte les conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, consistant en une évaluation des actions et mesures visant à accélérer celle-ci, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de préparer cet examen² et faisant ressortir les domaines clefs auxquels accorder une attention prioritaire, à savoir notamment : a) les réformes économiques, y compris la mobilisation effective et l'utilisation productive des ressources nationales; b) la promotion du secteur privé et des investissements étrangers directs; c) l'intensification

¹ Résolution S-13/2, annexe.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 48 (A/51/48), par. 44, annexe.

³ A/51/228 et Add.1 et A/AC.251/5.

du processus de démocratisation et le renforcement de la société civile; d) l'environnement et le développement; e) les flux de ressources; f) la solution du problème de la dette de l'Afrique; g) la facilitation des échanges commerciaux et l'ouverture des marchés; h) la diversification des économies africaines; i) l'amélioration des infrastructures matérielles et institutionnelles et le développement social et la mise en valeur des ressources humaines; j) les femmes et le développement;

2. Prie le Secrétaire général de donner la plus large publicité aux résultats de l'examen à mi-parcours dans tous les États Membres et, en particulier, de sensibiliser les chefs de secrétariat des institutions et organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi que la communauté des donateurs, aux mesures et recommandations auxquelles cet examen a abouti;

3. Prie tous les États, les organisations internationales et multilatérales, les institutions financières et les fonds de développement, les organes et programmes du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de prendre, d'urgence, des mesures concrètes et efficaces afin d'appliquer pleinement les recommandations présentées dans le rapport du Comité ad hoc², et ce, de manière coordonnée;

4. Réaffirme qu'il importe d'arrêter des arrangements efficaces pour assurer le suivi, la surveillance et l'évaluation de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour aux niveaux national, régional et mondial, et prie, à cet égard, le Secrétaire général de renforcer et d'améliorer ce suivi, cette surveillance et cette évaluation;

5. Reconnaît le rôle complémentaire que peut jouer l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources adéquates, tout en évitant les chevauchements inutiles d'activités;

6. Prie le Secrétaire général, en attendant l'examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour, qui aura lieu en 2002, de lui présenter à ses cinquante-troisième et cinquante-cinquième sessions un rapport sur la suite donnée à la présente résolution au titre de la question intitulée "Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues à l'issue de l'examen à mi-parcours".
